



Demande relatives à une demande d'aide au logement

Par **vivi219**, le **28/10/2008** à **17:58**

Bonjour,

J'ai imprimé en 2006 une demande d'aide au logement que j'ai laissée trainer. Je m'en occupe aujourd'hui étant toujours étudiante et toujours dans le même appartement. Une hôtesse m'a demandé aujourd'hui de réimprimer un dossier sachant que j'avais déjà ma première demande de faite pour y ajouter la feuille actualisé de ma déclaration de ressources. Pui-je obtenir l'ensemble des mensualités de d'aide depuis 2006 ou bien sont-ils en droit de ne me donner que les derniers moi?

Merci beaucoup pour votre réponse,

Bien Cordialement,

Virginie

Par **Mike46**, le **28/10/2008** à **19:41**

Bonsoir,

La Caf qui gère l'aide au logement ne va vous versé uniquement l'aide au logement à partir de la date ou elle a en sa possession tout les documents nécessaires à la mise en place de ladite aide.

Donc elle vous versera l'aide dès que le dossier lui sera transmis et uniquement les aides à compter de cette même date, il n'y a donc pas rétroactivité.

Cordialement